



## **ORDONNANCE N° 17/059 DU 17 JUILLET 2017 PORTANT NOMINATION AU SEIN DES COMMANDEMENTS DES SECTEURS OPERATIONNELS DES FORCES ARMEES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

---

### **Le Président de la République ;**

Vu la Constitution, telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 79 et 81 ;

Vu la Loi organique N° 11/012 du 11 août 2011 portant Organisation et fonctionnement des Forces Armées, spécialement en ses articles 9, 50, 52 et 56 ;

Vu la Loi Organique n° 12/001 du 27 juin 2012 portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Défense, spécialement en son article 3 ;

Vu la Loi n° 13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 2 alinéa 1, 73 et 167 ;

Vu l'Ordonnance n°17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 14/037 du 16 septembre 2014 portant création et organisation des Secteurs Opérationnels au sein des Zones de Défense ;

Revu l'Ordonnance n° 14/057 du 18 septembre 2014 portant nomination des Commandants et des Commandants Seconds des Secteurs Opérationnels au sein des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, spécialement en son article 1<sup>er</sup> ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition du Gouvernement ;

Le Conseil Supérieur de la Défense entendu ;

## **ORDONNE :**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Sont nommés aux fonctions ci-dessous au sein des Commandements des Secteurs Opérationnels, les Officiers Généraux et Supérieurs dont les nom, post-nom, prénom et matricule suivent :

Secteur Opérationnel de l'UELE (Opération RUDIA) :

Général de Brigade KISEBWE LAMUSENI Isaac

Matricule 1-62-97-16628-34

Commandant Secteur Opérationnel

Secteur Opérationnel du Grand-Kasaï :

Colonel BOSWANE BALOMA Gaby

Matricule 1-69-91-54933-16

Commandant Second Secteur Opérationnel chargé des Opérations et du Renseignement

**Article 2 :**

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

**Article 3 :**

Le Premier Ministre et le Ministre de la Défense Nationale, Anciens Combattants et Réinsertion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance, qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 17 juillet 2017

**Joseph KABILA KABANGE**

**Bruno TSHIBALA NZENZHE**  
Premier Ministre

**Pour copie certifiée conforme à l'original**  
**Le 17 juillet 2017**

**Le Cabinet du Président de la République**  
**Néhémie MWILANYA WILONDJA**  
**Directeur de Cabinet**